

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1558

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 16

Au début de l'alinéa 14, substituer à la référence :

« c) »

la référence :

« 4° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification d'une référence.